

Mairie de Plomeur

1, place de La Mairie - 29120 Plomeur (FINISTERE)

☎ : 02 98 82 04 65 - 📠 : 02 98 82 06 00

📧 : mairie.plomeur@wanadoo.fr - Site Internet : www.plomeur.com

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 029-212901714-20210225-D4_CM20210225-DE



Document préparatoire au budget communal 2021

Pour les communes 3500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est obligatoirement précédée du débat d'orientation budgétaire – DOB (article L.2312-1 et L.2531-1, CGCT).

Le DOB a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif et porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice mais aussi sur les engagements pluriannuels envisagés par les élus. Ce débat s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur (article L. 2121-8, CGCT).

Le DOB est important car il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble et d'informer le public sur les affaires locales et les projets.

Rappelons qu'il doit faire l'objet d'une délibération distincte quand bien même il n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel. La délibération prend acte de la tenue du débat et permet au préfet de s'assurer du respect de cette obligation.

I – EVOLUTION DE LA DETTE

Budget général

	Capital restant dû	Montant du capital	Montant des intérêts
Au 01/01/2019	1 477 338 €	184 761 €	55 519 €
Au 01/01/2020	1 292 578 €	171 953 €	48 442 €
AU 01/01/2021	1 120 825 €	164 201 €	41 928 €

1

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2020.

La dette reste peu élevée. La capacité de désendettement inférieure à deux années est un ratio performant.

II – FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

1) Evolution de la masse salariale

Les charges de personnel ont baissé de 1.25 % par rapport au compte administratif 2020 en raison de mouvements de personnels (disponibilité, non renouvellement de contrat...).

2) Autres dépenses de fonctionnement

- Les dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général) ont diminué de 11.13% par rapport à 2019 (confinement).
- Il est à noter l'augmentation de la participation au fonctionnement de l'ALSH du Guilvinec, liée aux frais de personnel : de l'ordre de 90 000 € en 2020 (arrêt des comptes en cours) / 54 836 € en 2019.
- Les diverses contributions obligatoires de la commune réglées au chapitre 65, notamment :
 - OGEC : 105 750 € pour l'année scolaire 2019/2020 (20 700 € de plus que pour l'année 2018/2019 en raison du coût de l'élève de l'école publique ainsi que de l'augmentation des effectifs).
 - La participation à verser au SDIS était de 94 286 € en 2020 (3 626 € de plus qu'en 2019). En 2021, la participation sera équivalente à 2020.

B) Recettes

Le résultat global de clôture de l'exercice 2020 en fonctionnement est de 2 292 600.98 €, compris le résultat de clôture 2019. Le résultat de l'exercice 2020 étant de 844 577.04 €.

Evolution de la fiscalité de 2017 à 2020 :

	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Foncier non bâti		Produit attendu
	Bases	Taux	Bases	Taux	Bases	Taux	
2017	4 571 292	15,71	3 428 469	19,48	130 608	43,25	1 442 504
2018	4 601 532	15,71	3 616 198	19,48	128 372	43,25	1 482 353
2019	4 702 000	15,71	3 696 000	19,48	132 600	43,25	1 516 015
2020	4 768 628	15,71	3 789 715	19,48	133 997	43,25	1 546 440

- En 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est payée uniquement par 20 % des contribuables les plus aisés. Elle est perçue par l'Etat.
- La notification des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux ne nous est pas encore parvenue. La revalorisation des bases fiscales est fixée à 0,2 % hors évolutions physiques (constructions, travaux, ...).
- En 2021, l'enveloppe totale de la Dotation Globale de Fonctionnement est relativement stabilisée. Cela ne signifie pas que chaque commune recevra le même montant de D.G.F. qu'en 2020. Les montants individuels pourront être en hausse ou en baisse du fait de l'évolution de la situation de la commune au regard des critères de calcul (évolution de la population, du potentiel fiscal et financier, etc...).
- Les dotations de péréquation des communes au sein de la D.G.F., notamment la Dotation de Solidarité Rurale sont en hausse (+5,3). Il est très difficile de faire une estimation concernant l'évolution des montants individuels d'une année sur l'autre du fait du grand nombre de critères pris en compte.

III – INVESTISSEMENT

A) Dépenses prévisionnelles

- Le résultat de clôture 2020 en section d'investissement est de -1 389 879.04 €, compris le résultat reporté 2019. Le résultat de l'exercice 2019 étant de 370 487.87 €.
- Reprise des crédits ouverts en 2020 pour la poursuite de certaines opérations en cours (restes à réaliser : 400 500 € dont travaux électrification : 131 000 € / achat de terrain : 36 500 € / travaux sur bâtiments : 13 000 € / matériel roulant : 15 000 € / autre matériel : 25 000 € / voirie : 180 000 €)
- Ouverture de crédits pour de nouvelles opérations :
 - Bâtiments : 300 000 € (groupe scolaire / église / ancienne caserne / logement d'urgence / calvaire de Lestiala)
 - Voirie : 200 000 €

B) Recettes prévisionnelles

- FCTVA 2021 (relatif aux dépenses 2019) : 160 000 €
- Sur la période de 2014 à 2020, la commune n'a pas recouru à l'emprunt et a donc financé ses investissements sur fonds propres.

IV – BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE

Les dépenses de fonctionnement seront prévues dans les mêmes proportions que les crédits utilisés en 2020, en tenant compte de l'inflation.

En investissement, l'achat d'un lave-vaisselle est à envisager (environ 7 800 €).

Compte tenu de l'ensemble des éléments sus-évoqués, le projet de budget 2021 sera établi sur la base des taux d'imposition 2020, en tenant compte du mode de calcul de la réforme de la taxe d'habitation. Les dépenses réelles de fonctionnement seront contenues au niveau de 2020. Le besoin de financement sera assuré par les fonds propres de la commune, poursuivant ainsi la politique de désendettement engagée depuis plusieurs années.